



AUTORISATION PARENTALE SORTIE DE COURS

Je soussigné(e)

en qualité de Père – Mère – Tuteur.*

De l'enfant

Autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte du dojo après les cours.

Autorise :

- Mme/M.

- Mme/M.

- Mme/M.

- Mme/M.

à venir chercher mon enfant après les cours.

Nous vous informons qu'une surveillance sera faite 15 minutes après le dernier cours, au-delà, nous dégageons toute responsabilité. Nous serons dans l'obligation de prévenir les autorités pour la prise en charge de l'enfant

En signant cette autorisation :

Je décharge l'association Shotokan Karate Jouy le Moutier de toute responsabilité en cas d'accident survenant après la sortie des cours en dehors du périmètre du dojo.

Je m'engage à ne laisser mon enfant au Dojo qu'après m'être assuré de la présence d'un encadrant. La non-observation de cet engagement de pourra mettre en cause la responsabilité de Shotokan Karaté Jouy le Moutier

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

* Rayer la mention inutile